

REGLEMENT DU JEU EUROPE 1
« Le 3 ou rien »
Saison radiophonique 2025/2026
ADDITIF N°19

La Société EUROPE 1 TELECOMPAGNIE organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Le 3 ou rien » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit le règlement pour la Période de Jeu du 12 au 16 janvier 2026.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

■ **Pour l'application des articles 4 :**

Supports : au 7 39 21 (2 X 0,75 € TTC + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

Code : **MEDIAS**

Pendant toute la Période de jeu, 1 (une) Session de jeu par jour sera organisée du lundi au vendredi entre 10h00 et 11h30.

Le nombre maximum de participations autorisées par participant par Session de jeu est de 1 (une).

■ **Pour l'application de l'article 6 :**

Chaque gagnant remporte :

⇒ **5 lots « 1 séjour de 2 (deux) nuits pour 2 (deux) personnes dans un des 9 (neuf) hôtels PARTOUCHÉ en France »** d'une valeur unitaire de 620 (six cent vingt) euros.

Le séjour comprend :

- L'hébergement en hôtel 3* ou 4* en chambre double pendant 2 (deux) nuits pour 2 (deux) personnes ;
- Les petits-déjeuners ;
- Un repas pour 2 (deux) personnes, dans le restaurant des Machines à Sous ou à la Brasserie du casino, comprenant : entrée + plat + dessert (hors boissons) ;
- 30 (trente) euros de jetons.

Le gagnant pourra choisir uniquement parmi les 9 hôtels suivants :

- HOTEL AQUABELLA **** / 2 Rue des Étuves, 13100 AIX EN PROVENCE
- GRAND HÔTEL DU DOMAINE DE DIVONNE**** / Avenue des Thermes - 01220 DIVONNE LES BAINS,
- HOTEL DU CASINO*** / 1, Avenue A. Thomas - 83400 HYERES,
- HOTEL COSMOS*** / Rue de Metz – 88140 CONTREXEVILLE,
- HOTEL DU PASINO DU HAVRE**** / Place Jules Ferry - 76600 LE HAVRE,
- GRAND HOTEL*** / 3, Boulevard de Verdun - 76200 DIEPPE,
- CONTINENTAL HOTEL*** / Avenue des Sources - 76440 FORGES LES EAUX,
- HOTEL DU PASINO DE SAINT AMAND*** / Rocade Nord - 59230 SAINT AMAND LES EAUX,

- HOTEL DU PARC*** / Boulevard Saint Guily - 64270 SALIES DE BEARN

Le séjour est valable jusqu'au 11 janvier 2027, hors périodes de vacances scolaires (toutes zones confondues) et selon les disponibilités de l'hôtel choisi.

Le gagnant devra effectuer la réservation auprès de l'établissement choisi parmi la liste au moins 1 (un) mois avant la date de séjour souhaitée.

Le gagnant devra impérativement être majeur.

Le gagnant et son accompagnateur s'engagent à respecter les éventuelles conditions d'accès aux sites liées au contexte sanitaire ; c'est-à-dire la présentation d'un pass vaccinal ou sanitaire ou tout autre document demandé en fonction de la réglementation en vigueur au moment du séjour.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur(s) domicile(s) et le lieu du séjour.

s